

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 2 mai 2018 fixant le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps d'ingénieur d'études de classe normale du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

NOR : MICB1812043A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 2 mai 2018, le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps d'ingénieur d'études de classe normale du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018, est fixé à 9. Ils sont répartis de la manière suivante :

- spécialité « sciences humaines et sociales », discipline « sciences humaines » : 5 postes au total, dont 4 pour le ministère de la culture et 1 pour le musée du Louvre.
- spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », discipline « instrumentation scientifique » : 1 poste pour le ministère de la culture ;
- spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », discipline « analyse et traitement des biens culturels » : 2 postes au total dont 1 pour le ministère de la culture et 1 pour la Bibliothèque nationale de France ;
- spécialité « programmation, évaluation et valorisation de la recherche », discipline « programmation, évaluation et valorisation de la recherche » : 1 poste pour le musée du Louvre.